

Service des étrangers

Vous avez déménagé de l'étranger dans le district de Verden ?

Vous souhaitez vivre en Allemagne en tant que personne étrangère ? Dans ce cas, vous avez besoin d'un [titre de séjour](#) .

Si vous avez des questions sur votre situation en matière de droit de séjour, prenez rendez-vous avec votre service des étrangers.

 En tant que citoyen ou citoyenne de l'UE, vous n'avez pas besoin de titre de séjour. Vous avez le droit de circuler librement dans l'UE. Vous avez seulement besoin d'un passeport ou d'une carte d'identité valable de votre pays d'origine dans l'UE.

Vous trouverez plus d'informations sur le [site](#)  [du service des étrangers](#).

Contact

Les présentations au bureau sont possibles après avoir pris rendez-vous. Veuillez convenir d'un rendez-vous le plus tôt possible.

Des concertations sont également nécessaires pour répondre aux questions et déposer les documents.

Pour les sujets relatifs au droit général des étrangers, veuillez utiliser le e-mail : @ info-abh@landkreis-verden.de.

Pour les rendez-vous et les questions générales sur l'asile, veuillez utiliser le e-mail : @ asyl@landkreis-verden.de.

Vous trouverez tous les contacts de l'administration sur le [site Internet](#)  [du Landkreis Verden](#).